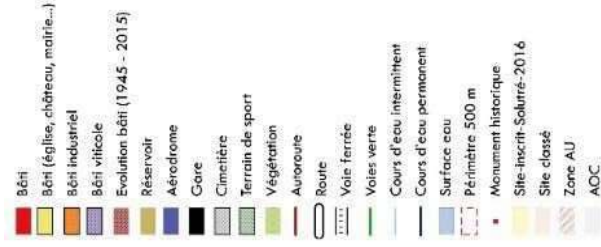
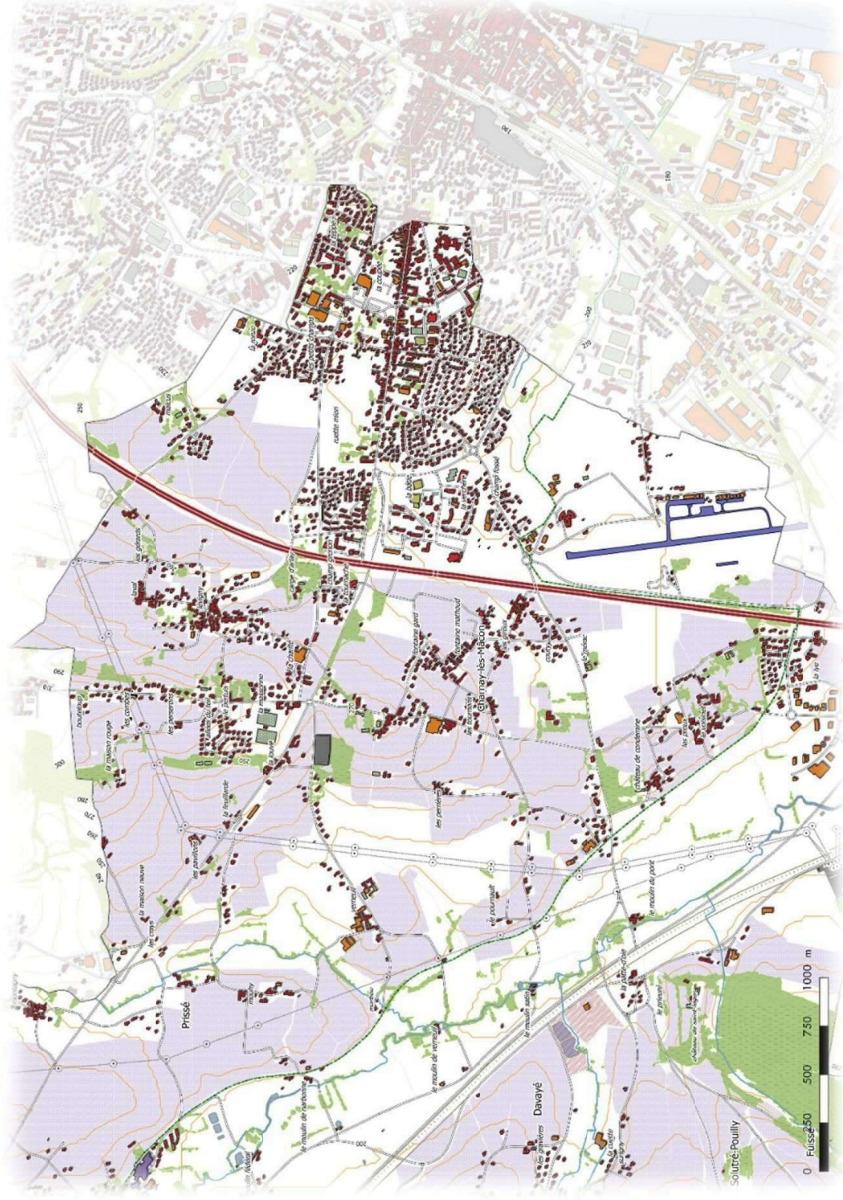


II-4 Contexte socio-économique et trame urbaine

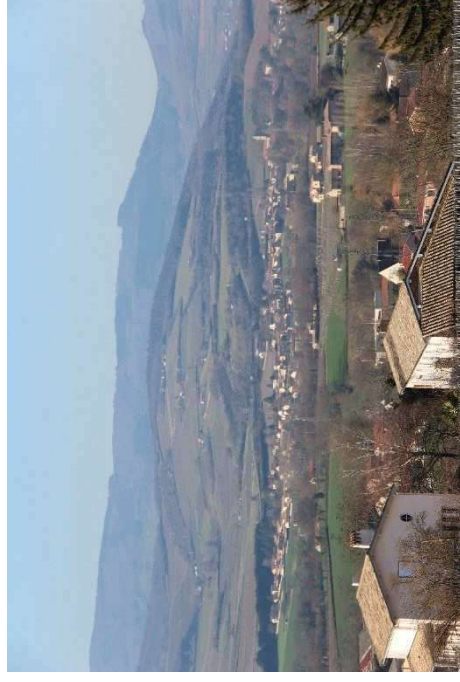
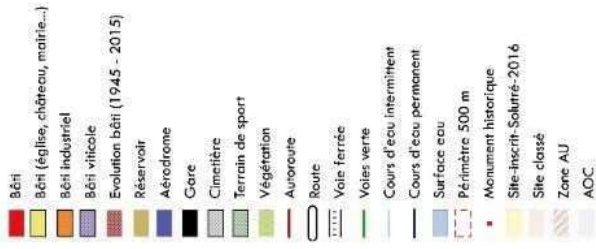
II-4.1 Analyse de la trame urbaine (Cartes 24 et 25)

Charnay-les-Mâcon



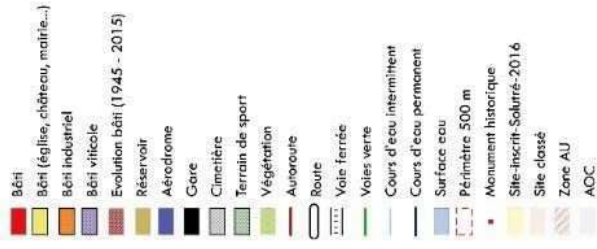
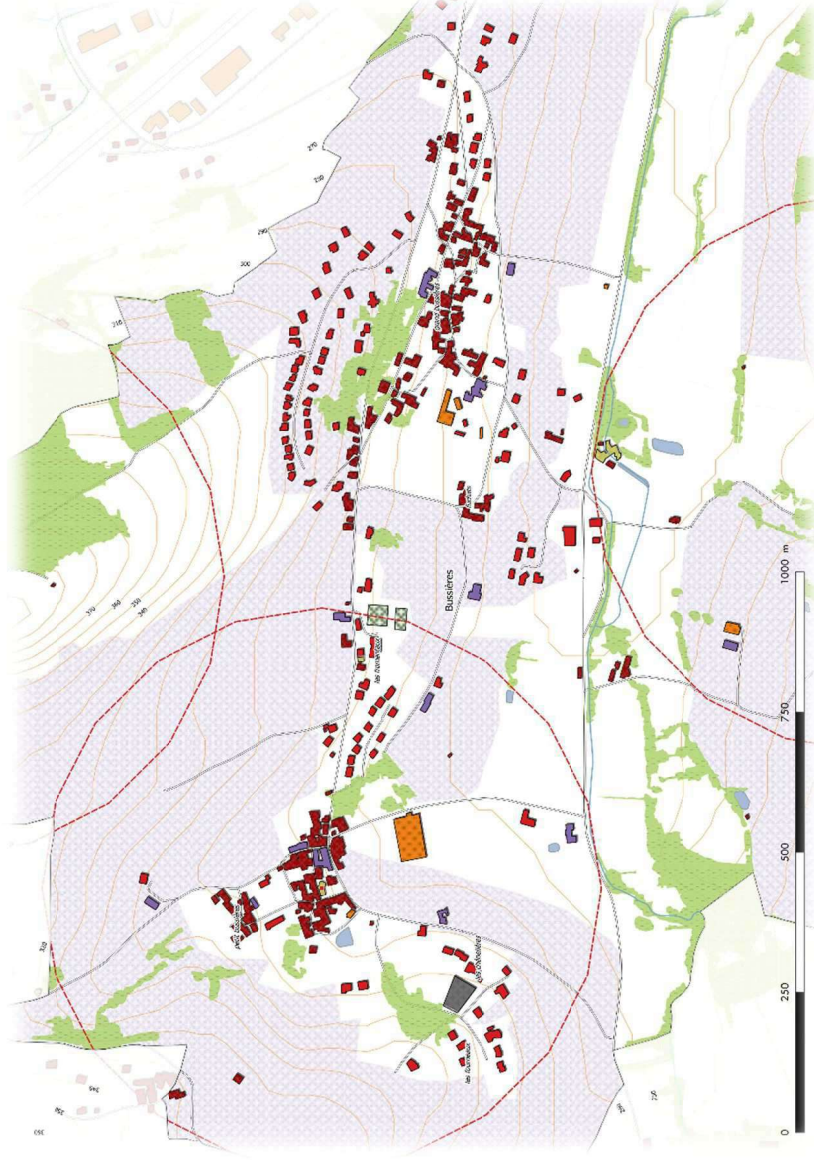
- Un centre urbain tourné à l'Est vers Mâcon
- De nombreux hameaux et bourgs anciens sur des coteaux viticoles
- L'autoroute A6 a créé une coupure entre ces deux espaces
- Nombreuses zones d'activités
- Forte pression foncière ces 50 dernières années (160% de la population en plus)
- Fort développement urbain sur les secteurs agricoles
- Charte architecturale et paysagère (depuis 2008)
- PLU (2010)

Prissé



- Village groupé
- Nombreuses constructions sous forme de lotissements déconnectées du village
- Zone d'activités importante visuellement
- Zone inondable de la petite Grosne qui limite le bâti
- Nombreuses zones à urbaniser
- Périmètre des 500 mètres autour du Château de Monceau (MHI)
- PLU (2007)

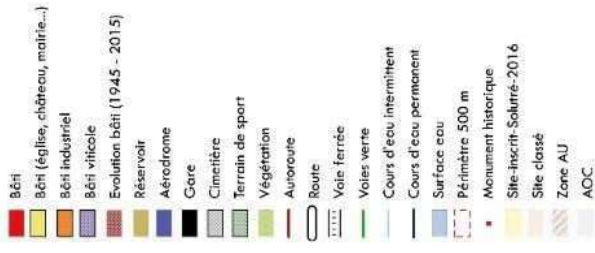
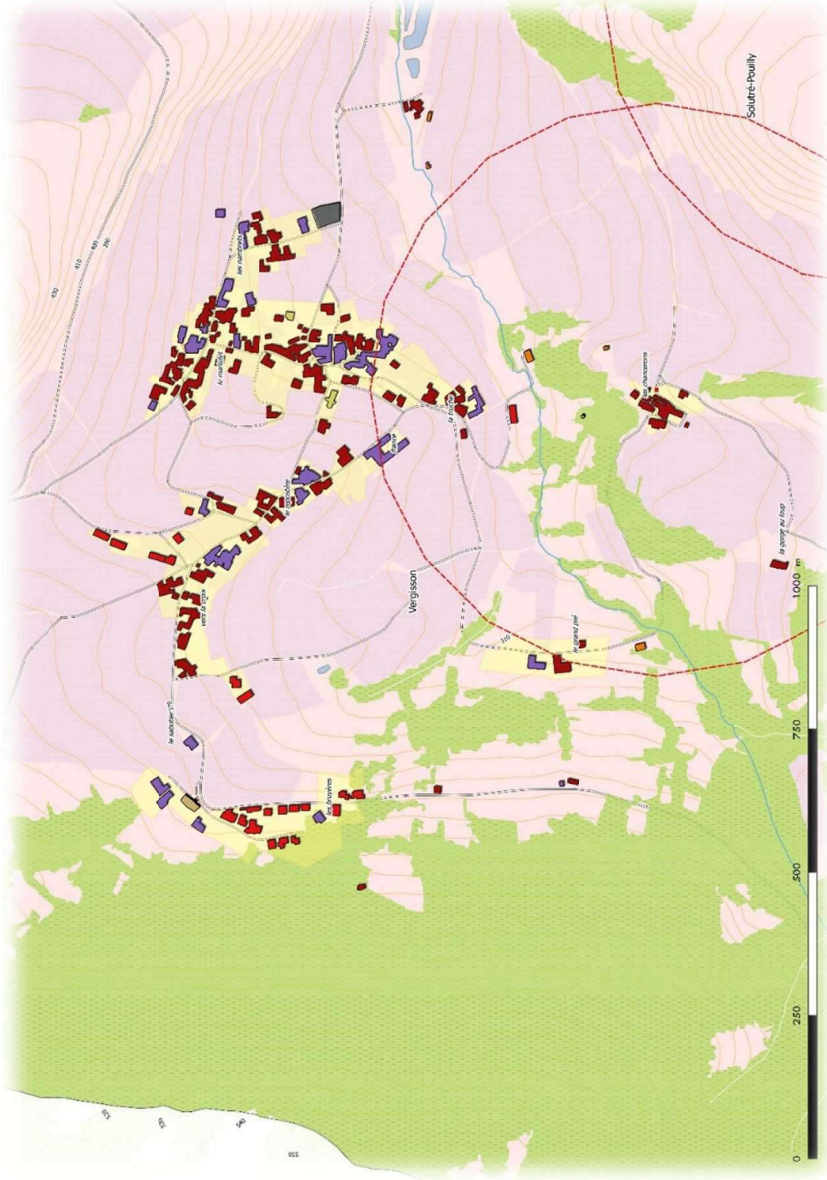
Bussières



- Village accroché sur un versant de la roche du Monsart
- 2 noyaux villageois
- Périmètre des 500 mètres autour de :
 - Église de Bussières (MHC)
 - Camp retranché à éperon barré (MHC)
 - Château des Essertaux (MHI)
 - Nombreuses nouvelles constructions sous forme de lotissements
 - POS (1977), PLU en cours d'élaboration



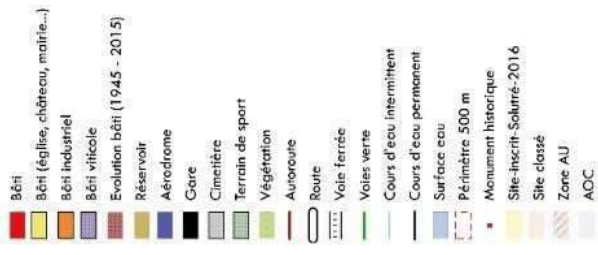
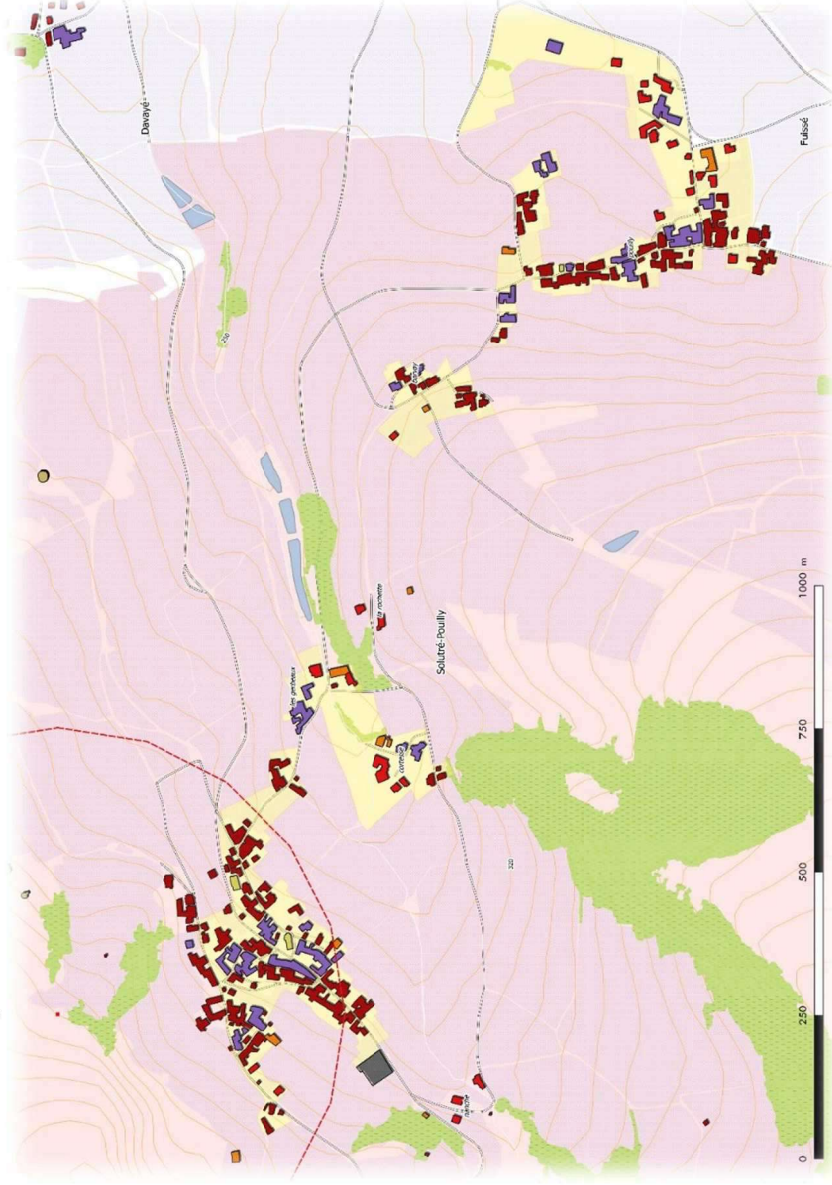
Vergisson



- Village étalé sur le versant de la Roche de Vergisson
- Nombreuses caves viticoles
- Des chemins de promenades à partir du village
- 10% de logements vacants
- Quelques nouvelles constructions sont venues densifier le village
- Création de nouveaux hameaux (les Bruyères)
- Zones bâties en site inscrit
- Périmètre des 500 mètres autour du Menhir de Chancerons (MHC)
- Tous travaux soumis à permis de construire en site classé relèvent d'une autorisation ministérielle
- RNU



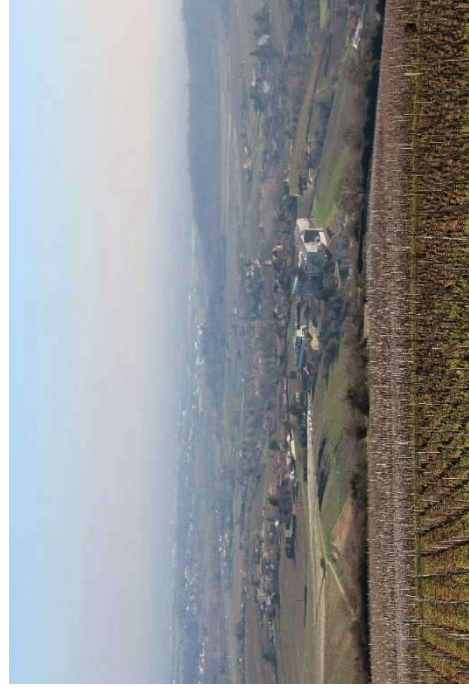
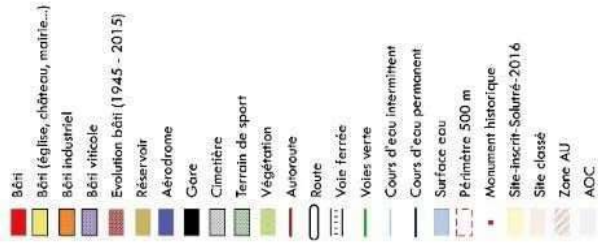
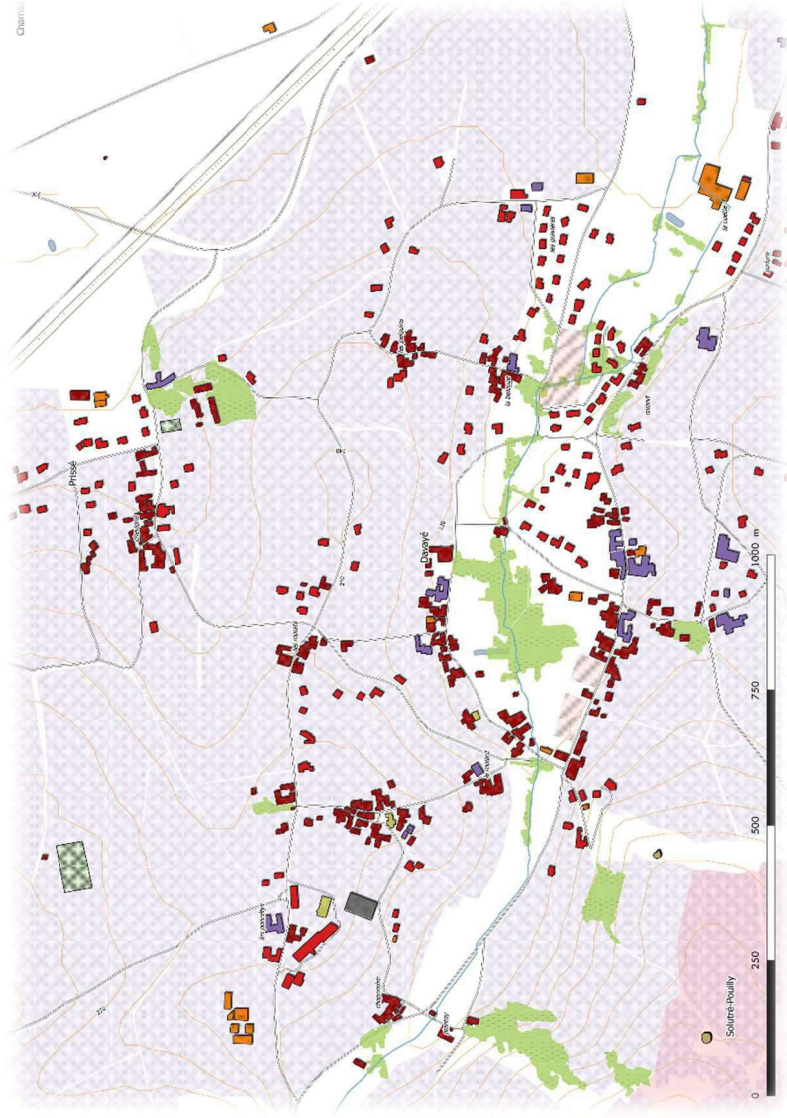
Solutré-Pouilly



- Deux cœurs de villages (Solutré et Pouilly)
- Développés le long de voies parallèles suivant les courbes de niveau
- Nombreuses caves viticoles
- Les constructions accolées, prolongées par les murs en pierres donnent au village un aspect relativement compact
- Création de nouveaux hameaux (le Gros Bois)
- 10% de logements vacants
- Zones bâties en site inscrit
- Périmètre des 500 mètres autour du gisement préhistorique (MHI)
- RNU

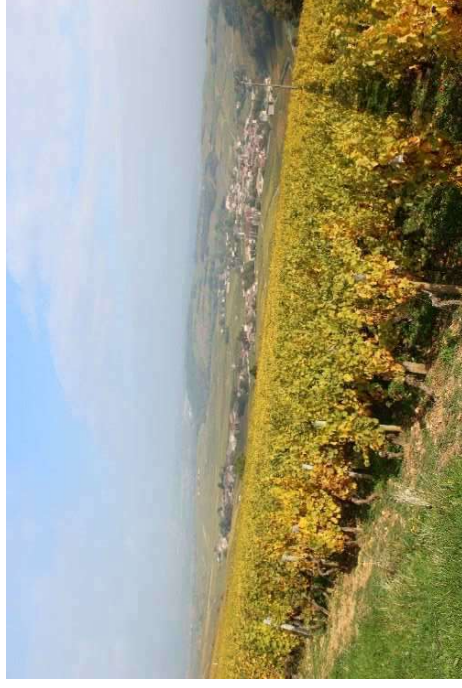
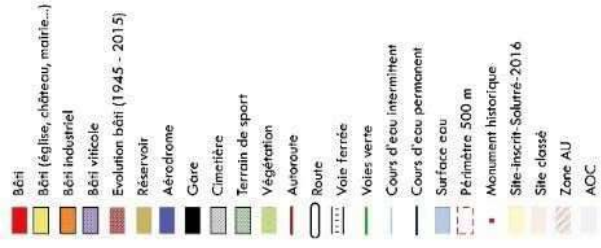
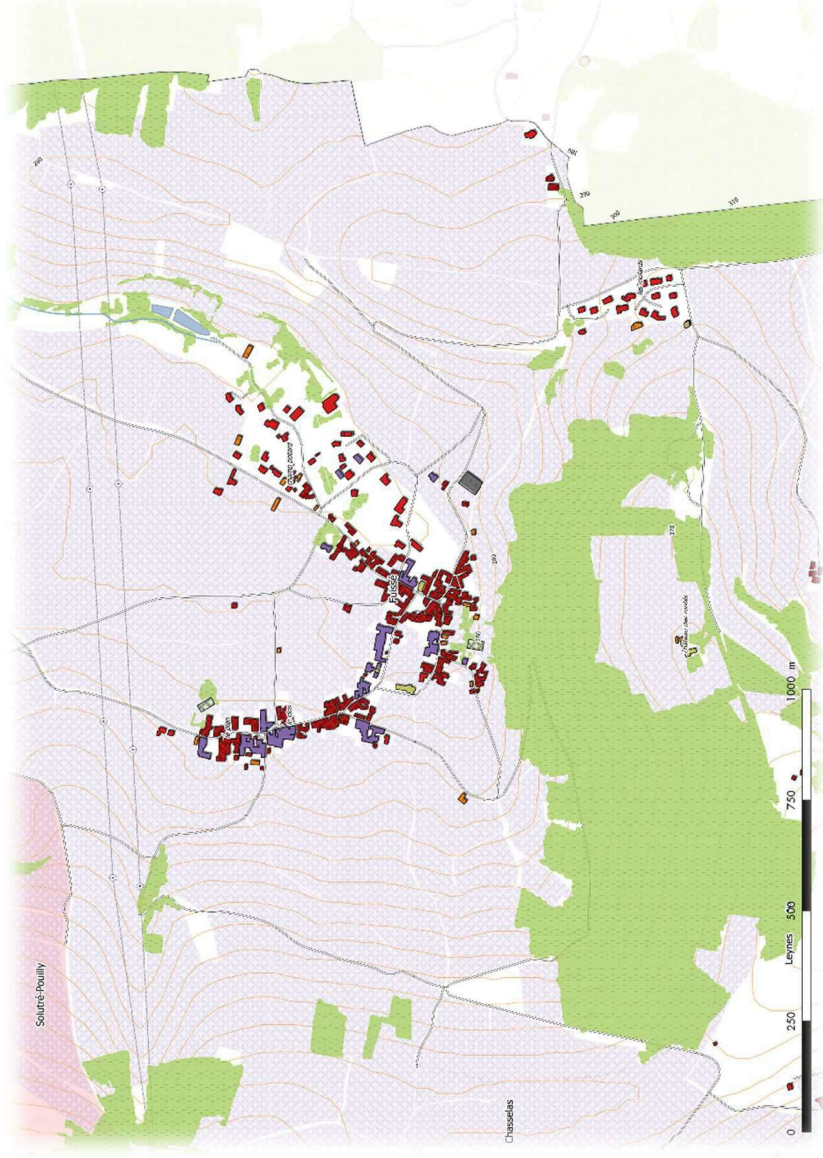


Davayé



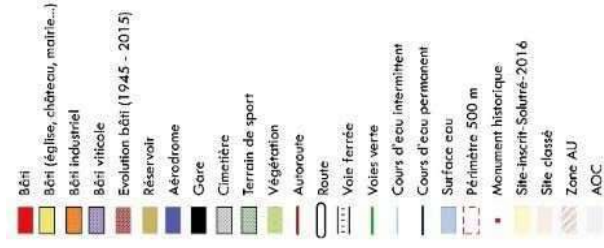
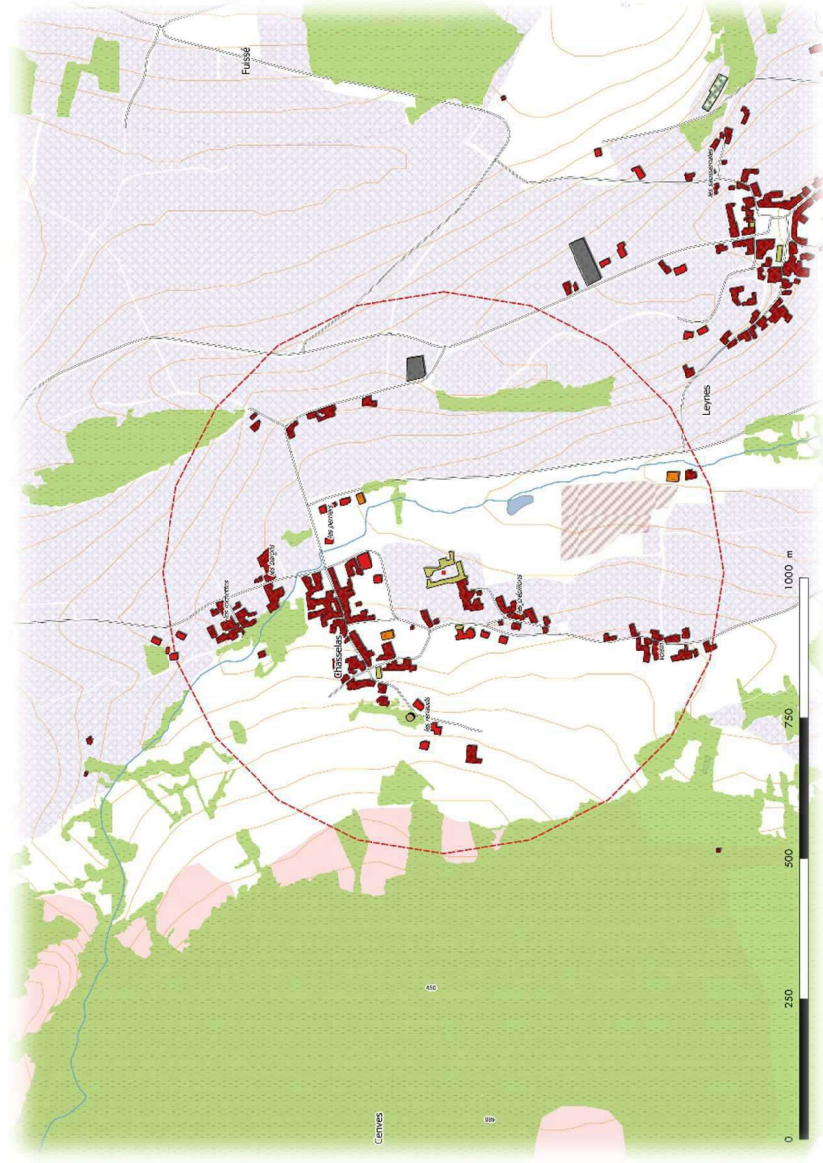
- Une organisation discontinue des secteurs bâtis
- Zone inondable de la Denante non bâtie
- Nombreuses constructions récentes sous forme de petits lotissements
- PLU (2010)

Fuissé



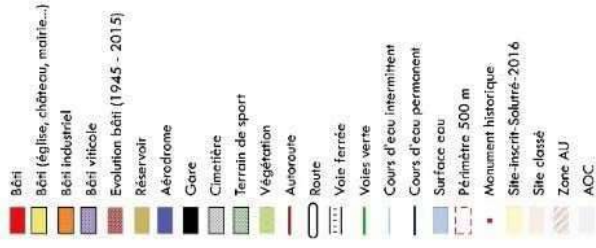
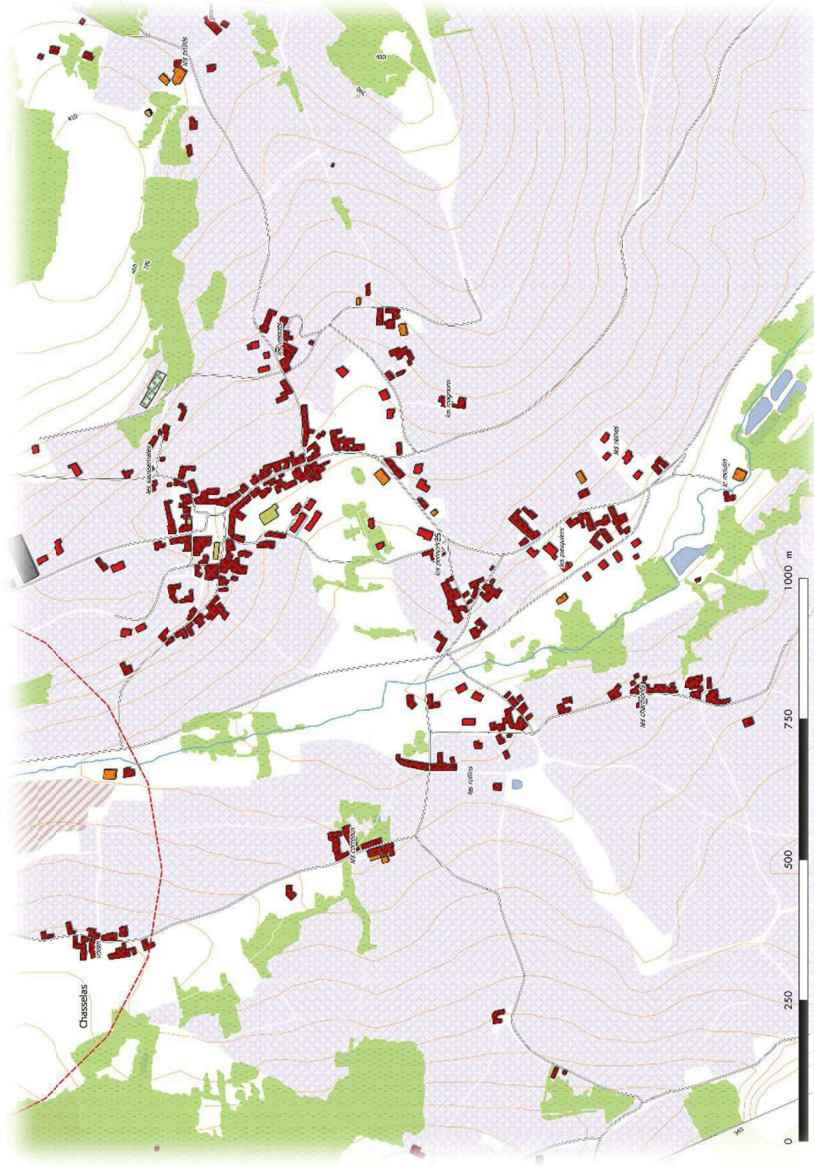
- Village rue
- Village empreint de la culture viticole (caves, enseignes...)
- 15% de logements vacants
- Extension urbaine à l'Est du village (en dehors de la zone AOC)
- Hameau les Molards (en dehors de la zone AOC)
- Nombreux bâtiments agricoles
- RNU

Chasselas

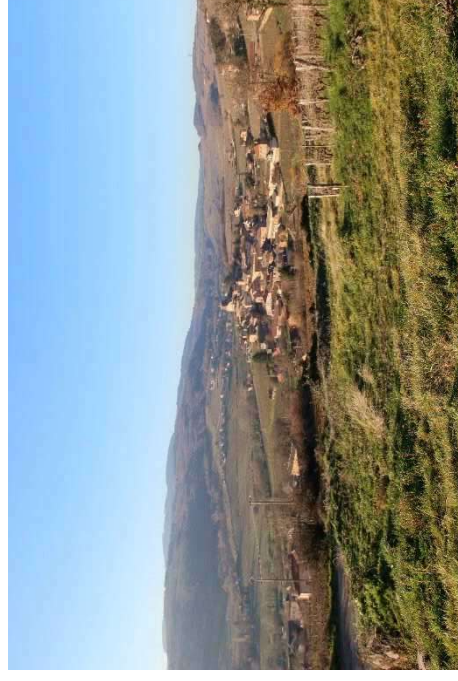


- Silhouette villageoise marquée par le château et son parc
- Zone inondable de l'Arfois non bâtie
- Périmètre des 500 mètres autour du Château de Chasselas (MHI)
- Carte communale (2014)
- AVAP Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (2014)

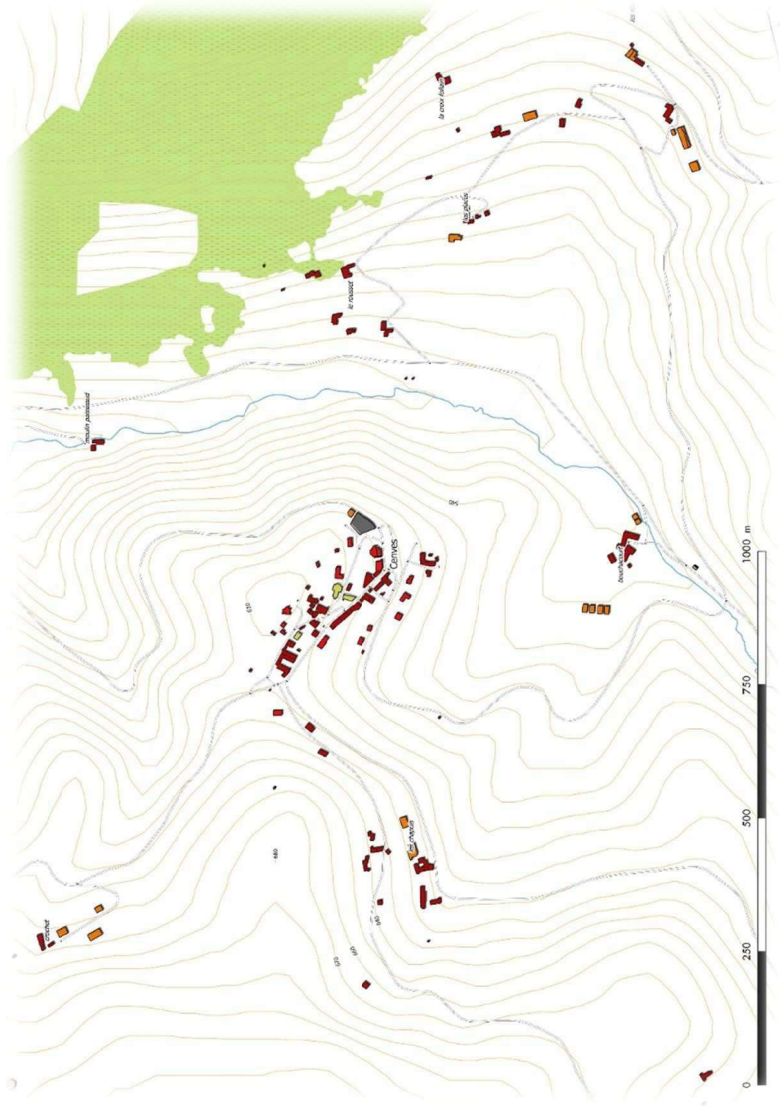
Leynes



- Village perché
- Bâti diffus
- Quelques nouvelles constructions
- Des coupures vertes liées à l'Arlois
- PLU (2009)



Cenves



- Cœur de village perché
- Nombreux hameaux dispersés
- 30% de résidences secondaires
- Peu de nouvelles constructions
- Hameau de la Grange du Bois en site inscrit
- RNU



II-4.2 Activités humaines

Tableau 8 : Données sur les activités humaines

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<p>Agriculture</p> <p><i>Les données à l'échelle communale sont présentées en Annexe 5</i></p>	<p>SAU au sein du périmètre Natura 2000 : 39 ha, soit 25 % de la surface totale du site, réparties 4 des 5 entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Monsard » - 5,6 ha - « Roche de Vergisson » - 14,4 ha - « Mont de Pouilly » - 8,2 ha - « Bois de Fée » - 10,9 ha <p>4 exploitations concernées</p> <p>Situation des communes en 2010 : - 302 exploitations pour une SAU de 3 491 ha (42 % du territoire)</p> <p>- 2 AOC agricoles - 5 IGP agricoles (cf. tableau)</p>	<p><u>Orientation technico-économique des communes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Viticulture sur la plupart des communes ; - Elevage bovin allaitant (Cenves) ; - Polyculture élevage (Prissé et Charnay-Lès-Mâcon) <p><u>Surface agricole utilisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Terres labourables : 12 % - Culture permanentes (vigne) : 51 % - Superficie toujours en herbe - STH (prairie) : 34 % <p><u>Caractéristiques des exploitations sur les communes en 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SAU moyenne par exploitation très modeste (variant de 6 à 11 ha) suivant les communes viticoles ; - Très peu d'exploitation orienté vers l'élevage <p><u>Principales tendances évolutives (voir tableau en Annexe 5) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre d'exploitations ; - Forte diminution des STH qui ont quasi diminué de moitié entre 1988 et 2010 (exemple de Bussières dont les STH sont passés de 112 à 8 ha) - Augmentation des surfaces en vigne sur certaines communes (cas de Fuissé : 220 ha de vigne supplémentaire entre 1988 et 2010) <p><u>Reconnaissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AOC Mâconnais (fromage de chèvre) et Charolais (fromage de chèvre) - IGP : Emmental Français Est-Central, Moutarde de Bourgogne, Volailles de Bourgogne, Volaille de l'Ain et Volailles Charolais 	<p>AGRESTE, 2010 ASF / IGN</p>

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<p>Viticulture</p> <p>Cartes 26 et 27</p>	<p>- 9 AOC viticoles - 1 IGP viticole (cf. tableau)</p> <p><u>Surface parcellaire en AOC</u></p> <p>L'ensemble des délimitations parcellaires AOC représente 2 950 ha, elle est quasiment toute plantée en vigne (90%). Environ 200 ha de délimitations parcellaires n'est pas encore plantés, 90 ha de bois et 110 ha de prairies et pelouses calcicoles.</p>	<p>Reconnaissance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appellation Pouilly-Fuissé produit exclusivement des vins blancs issus du cépage chardonnay, sur les communes de Chaintré, Fuissé, Solutré-Pouilly et Vergisson. L'aire d'appellation est de 780 ha. - L'appellation Saint-Véran est produite sur les communes de Chânes, Chasselas, Davayé, Leynes, Prissé et Saint-Vérand sur 720 ha, issue du cépage chardonnay. - L'appellation Mâcon couvre une superficie totale de 4 000 ha. On peut distinguer les Mâcon, des Mâcon village au Mâcon village avec Nom. - Bourgogne - Coteaux Bourguignons - Crémant de Bourgogne - Fine de Bourgogne - Bourgogne Aligoté - Beaujolais <p>La vigne occupe les versants et le pied des roches sur des éboulis caillouteux et des sols argilo-calcaire. Les coteaux forment des petits cirques aux versants assez abrupts, exposés à l'Est et au Sud-Est.</p>	<p>INAO, ODG, Chambre d'Agriculture</p>
<p>Activité cynégétique</p>	<p>2 unités de gestion cynégétique</p> <p>Environ 200 chasseurs réguliers</p> <p>Prélèvements 2014-2015 sur le grand gibier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chevreuils : 70 - sangliers : 100 	<p>Au moins une société de chasse par commune</p> <p>Modes de chasses : petit gibier sédentaire (lapin, perdrix, lièvre, faisan) migrateur (avifaune) et grand gibier (chevreuil, sanglier)</p>	<p>Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire</p>

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources	
Activité sylvicole Carte 14 Carte 28	2 300 ha de forêts sur le périmètre d'étude 196 ha de forêt communale	5 forêts communales relèvent du régime forestier		
	<i>Forêt communale (F.C.)</i>	Composition	Document d'aménagement	
	<i>F.C. de Bussières 29 ha</i> divisé en 3 massifs : Monsard, les Cornins et Saint-Claude	Plantation résineux (90%)	Futaie régulière	2007 - 2021
	<i>F.C. de Vergisson : 86 ha (Mont Tonvon)</i>	Plantation résineux (57 ha) Chênaie-Robinerate (29 ha)	Futaie régulière Taillis sous futaie	2010 - 2029
	<i>F.C. de Solutré-Pouilly : 44 ha (Mont de Pouilly)</i>	Pelouses calcicoles (31ha) Plantation Pin noir (7ha)	Projet de convention CENB Futaie régulière reconversion irrégulier / pelouses Hors sylviculture	2010-2024
	<i>F.C. de Cerves : 22 ha (Bois Vernay)</i>	Chênaie pubescente (6 ha)	Données non disponibles	2009-2023
	<i>F.C. de Juliénas : 15 ha (Pré Clair)</i>		Données non disponibles	2010-2029
	2000 ha de forêts privées dont 150 ha dotés de Plans Simples de Gestion (document de gestion durable)	La majorité des propriétés sont inférieures à 4 ha (parcellaire très morcelé). 90% de la surface forestière privée ne fait l'objet d'aucun document de gestion.		
	<i>Forêt privée dotée d'un PSG / Massifs concernés</i>	Composition	Peuplement / traitement	Document de gestion
	GF des Fougères 149 ha sur Cerves Forêt du Château de Vinzelles (30 ha, limite zone d'étude)	Douglas (140 ha) Chênaie-charmaie	Futaie régulière Taillis sous futaie	2004-2020 2009-2023
Urbanisme Carte 29	2 SCOT dont 1 approuvé	Le SCOT* regroupant le Pays Sud-Bourgogne (incluant la CAMVAL* avec Mâcon, ainsi que Cluny et Tournus et la communauté de communes Mâconnais-Beaujolais (hors Pays) publié par le préfet en août 2010. Cependant, la gouvernance du SCOT n'est pas installée et aucune étude n'est envisagée actuellement. Le SCOT du Beaujolais qui comprend 132 communes dont Cerves a été approuvé le 29/06/2009. Il a été élaboré et est animé par le syndicat mixte du SCOT du Beaujolais	<i>DREAL B-FC DDT 71 DDT69</i>	
	<u>4 PLU</u>	PLU : Prissé, Davayé, Charnay-lès-Macon, Leynes		
	<u>1 POS en cours de PLU</u>	POS en cours de PLU : Bussières		
	<u>1 Carte communale</u>	Cartes communales : Chasselas		
	<u>4 communes avec aucun document d'urbanisme</u>	4 communes avec aucun document d'urbanisme : Solutré Pouilly, Vergisson, Cerves, Fuissé		

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Carrière	4 carrières abandonnées <i>Données non exhaustives</i>	Ancienne extraction de roche : - Carrière du Malatray » à Leynes ; - Carrière de Balmont Haut à Leynes ; - Carrière au pied du Mont Torvon à Vergisson ; - Carrière de Prissé	DREAL B-FC IGN
	1 <u>office du tourisme</u>	Office de Tourisme du Mâconnais Val de Saône avec deux points d'information : Mâcon et Charnay-lès-Mâcon. L'office du tourisme de Mâcon accueille également le Syndicat d'Initiative de la Route des Vins Mâconnais-Beaujolais qui propose différents circuits pour découvrir le patrimoine viticole et culturel du territoire	
	1 <u>Maison du Grand Site</u>	Situé au pied de la Roche de Solutré, cet espace d'accueil a pour vocation d'informer le grand public avec notamment : un espace d'exposition permanent consacré à l'histoire du paysage et à sa préservation ; le café de la Roche ; une boutique, etc.	Conseil Départemental 71, Bourgogne Tourisme SMGS
	<u>Lieux de visite (musées et monuments avec accueil du public)</u>	Musée de Préhistoire de Solutré, Jardin archéologique et botanique de Solutré, Château de Chasselas, Château de Monceau (Prissé), Eglise Sainte-Madeleine (Charnay), Domaine Champregnon et l'huilerie mécanique Mazoyer (Charnay), Château de Pierreclos, Maison Lamartine, Château de Vinzelles.	
	<u>Hébergement :</u>	Nombreux hébergements (chambres d'hôtes et gîtes) répartis sur l'ensemble du territoire mais avec une offre inférieure à la demande	
Tourisme / Loisirs	<u>Activités de loisirs :</u>		DDCS 71
Carte 30	- <u>Randonnées pédestre :</u> La plupart des communes du site sont inscrites au PDIPR et intègrent de nombreux sentiers de randonnées	Sur ces communes, plusieurs chemins ruraux ont été identifiés et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. De multiples sentiers permettent aux randonneurs de découvrir ce territoire. La notoriété croissante de la Roche de Solutré et la proximité des agglomérations mâconnaise et lyonnaise en ont fait un site de plus en plus fréquenté. Environ 200 000 visiteurs se concentrent tous les ans au pied de la Roche de Solutré.	Conseil Départemental 71
	1 Schéma de Déplacements Doux de la CAMVAL	Organisation chaque année de la randonnée des 2 Roches (1500 participants) Approuvé le 16 décembre 2010, plusieurs actions réalisées (topoguide de randonnée, circuit de randonnée « le Grand Tour du Mâconnais », etc.)	CAF Mâcon CAMVAL
	1 itinéraire de grande randonnée (GR)	- GR 76 / Chemin de St-Jacques de Compostelle	
	1 sentier de découverte	- Sentier aménagé de la Roche de Solutré	SMGS
	- <u>Cyclotourisme :</u> 1 voie verte « Mâcon-Chalon »	- Voie verte en enrobé qui longe la vallée de la petite Grosne, le tronçon Charnay-lès-Mâcon - Prissé est labellisé « Tourisme et Handicap »	Conseil Départemental 71

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<p>Tourisme / Loisirs</p> <p>Carte 30</p>	<p>- <u>Vol libre</u> :</p> <p>- <u>Aéromodélisme</u></p> <p>- <u>Escalade</u> 2 sites équipés</p> <p>- <u>Spéléologie</u> 2 grottes et cavités explorées par quelques spéléologues</p> <p>- <u>VTT</u></p> <p>1 <u>label « Vignobles & Découvertes » Vignoble du Mâconnais</u></p> <p><u>Ball trap</u></p> <p><u>Véhicules motorisés</u> (VTM : moto, quad, 4x4, etc.)</p>	<p>- 3 Aires de décollage (Monsard, Roche de Vergisson et Roche de Solutré)</p> <p>- Pratique de l'aéromodélisme sur le Mont de Pouilly et le Bois de Fée (Rencontres internationales de vol de pente planeur organisée chaque année)</p> <p>- Falaises de la « <i>Roche de Solutré</i> » qui comptent environ 70 voies de niveaux élevés avec une hauteur de 15 à 25 m.</p> <p>- Falaises de la « <i>Roche de Vergisson</i> » qui comptent environ 110 voies de tous niveaux avec une hauteur de 5 à 30 m.</p> <p>La pratique de la spéléologie est anecdotique sur ce territoire</p> <p>Plusieurs itinéraires de VTT sont proposés sur le territoire</p> <p>Le label Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.</p> <p>Organisation annuelle d'un week-end « Ball trap » au pied de la Roche de Vergisson par la société de chasse communale.</p> <p>Les VTM ne peuvent emprunter des chemins non ouverts à la circulation publique. Le non-respect de la réglementation et les impacts liés à la circulation des VTM restent localisés et ponctuels. La commune de Cennes semble la plus fréquentée pour ce type de loisirs. Il n'est pas exclu que le reste du territoire soit à l'avenir d'avantage fréquenté par les VTM.</p> <p>A noter également que chaque année (début juin), le Rallye des Vins-Mâcon se déroule sur le territoire des monts du Mâconnais. Cette course automobile (manche du championnat de France des rallyes) attire plusieurs centaines de spectateurs.</p>	<p>Cluny S'envole</p> <p>Modèle Air Club du Mâconnais</p> <p>Club FFME : « Le bidouit »</p> <p>Comité départemental spéléologie</p> <p>Passé partout VTT Mâcon</p> <p>Société de chasse « le P'teu »</p> <p>Fédération française de 4x4 ONCFS</p> <p>ASA Vins-Mâcon</p>

Reconnaissance viticole

Commune	Macon (AOC)	Macon Village (AOC)	Macon avec Nom (AOC)	Bourgogne (AOC)	Coteaux Bourguignons (AOC)	Crémant (AOC)	Beaujolais (AOC)	Saint-Véran (AOC)	Pouilly-Fuissé (AOC)	Fine (AOC)	Saône et Loire (IGP)
Bussières	X	X	Bussières	X	X	X				X	X
Charnay-lès-Mâcon	X	X	Charnay-lès-Mâcon	X	X	X				X	X
Chasselas	X	X		X	X	X		X		X	X
Davayé	X	X	Davayé	X	X	X		X		X	X
Fuissé	X	X	Fuissé	X	X	X			X	X	X
Leynes		X		X	X	X	X	X		X	X
Prissé	X	X	Prissé	X	X	X	X	X	X	X	X
Solutré-Pouilly	X	X	Solutré-Pouilly	X	X	X			X	X	X
Vergisson	X	X	Vergisson	X	X	X				X	X
Cenves											

Reconnaissance agricole

Libellé de commune	Mâconnais fromage (AOC)	Charolais fromage (AOC)	Emmental Français Est-Central (IGP)	Moutarde de Bourgogne (IGP)	Volailles de Bourgogne (IGP)	Volaille de l'Ain (IGP)	Volailles Charolais (IGP)
Bussières	X		X	X	X	X	X
Charnay-lès-Mâcon	X		X	X	X		X
Chasselas	X		X	X	X	X	
Davayé	X		X	X	X	X	X
Fuissé	X		X	X	X	X	X
Leynes	X		X	X	X	X	
Prissé	X		X	X	X	X	X
Solutré-Pouilly	X		X	X	X	X	X
Vergisson	X		X	X	X	X	X
Cenves	X	X	X	X	X	X	X

II-5 Synthèse sur l'état et les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'état et les enjeux de conservation (tendance évolutive, menaces, activités humaines, etc.) de chaque habitat naturel d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Il est important de rappeler que l'état et les enjeux de conservation de ces habitats sont variables suivant les entités du site Natura 2000 et les conditions stationnelles dans lesquelles ils s'installent. Pour plus de détails sur la situation de ces habitats par entité, se référer au chapitre « Synthèse sur les habitats naturels d'intérêt communautaire à l'échelle des entités du site » (page 37). Rappelons également que l'état de conservation des habitats de pelouses calcicoles (6210) a fait l'objet d'une évaluation sur 3 des 5 entités du site en 2014 (GOMEZ S. / CENB, 2014). L'évaluation globale de l'état de conservation de ces habitats de pelouses et des autres habitats d'intérêt communautaire s'appuie donc sur cette étude ainsi que sur une évaluation « à dire d'experts » (CENB, 2016). Le niveau d'enjeu (faible, moyen ou fort) de chaque habitat a également été évalué à dire d'expert en analysant de manière croisée les données suivantes : état de conservation, tendance évolutive, menace et intérêt patrimonial de l'habitat au niveau régional.

Habitat d'intérêt communautaire	Code Natura	Surface et % par rapport au site	État de conservation	Tendance évolutive, menaces potentielles et/ou avérées	Activités humaines concernées	Niveau d'enjeu
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	7 cavités et grottes	Non évalué	Habitat très ponctuel présent uniquement le Mont Sard, la Roche de Soluté et la Roche de Vergisson. Habitat favorable à plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (en tant que gîte d'hivernage notamment). Tendance évolutive non évaluable mais semble stable. Menace potentielle liée à une surfréquentation (pratique de la spéléologie)	Spéléologie	Non évalué
Pelouse pionnière à orpins sur dalle calcaires	6110-1* (Habitat prioritaire)	5 ha environ - <2 %	Non évalué	Habitat fragmenté qui occupe des surfaces très restreintes disséminées sur les dalles rocheuses. Sensible à l'érosion et au piétinement – Faible résilience Menace liée à la surfréquentation de certaines zones pour les loisirs et dans une moindre mesure à la dynamique progressive naturelle de la végétation	Tourisme et loisirs	Moyen
Pelouse calcicole xéro-thermophile des corniches arides	6210-33	2 ha environ - <2 %	Moyen à mauvais	Habitat très localisé sur le site (rebords de corniches arides et pentes raides en stations très ensoleillées et ventées). Menace liée à la surfréquentation de certaines zones pour les loisirs et dans une moindre mesure à la dynamique progressive naturelle de la végétation (versants pentus entourant les roches)	Tourisme et loisirs	Fort
Pelouse calcicole xéro-thermophile	6210-29	9 ha – 5 %	Mauvais	Habitat bien représenté sur le site au niveau des versants pentus, rebords de plateau et sommets de monts calcaires arides et ensoleillés (lithosol superficiel caillouteux). Pelouse évoluant lentement, toutefois en régression – Menace liée à la colonisation par les espèces arbustives (buxaie) bien marquée sur bon nombre de secteurs (pentes exposées au sud entourant les roches) du fait de l'abandon des pratiques agropastorales	Tourisme et loisirs Agriculture (au sens de déprise)	Fort

Habitat d'intérêt communautaire	Code Natura	Surface et % par rapport au site	État de conservation	Tendance évolutive, menaces potentielles et/ou avérées	Activités humaines concernées	Niveau d'enjeu
Pelouse calcicole mésoxérophile à xérocline	6210-24 6210-17	49 ha – 30 %	Bon à mauvais (variable suivant les entités, cf. page 37)	Habitat de pelouse dominant sur le site. En forte régression sur certains secteurs (Roches de Solutré et Roche de Vergisson notamment) du fait de la dynamique progressive de la végétation (colonisation par les ligneux, buis notamment) Menace liée à la fermeture du milieu assez rapide après abandon des pratiques agropastorales ou en raison d'une trop faible pression de pâturage.	Tourisme et loisirs Agriculture (gestion pastorale ou par fauche) Activité cynégétique	Fort
Pelouse mésophile calcicole fauchée ou pâturée	6210-15	7 ha – 4 %	Moyen	Habitat présent uniquement sur le Mont de Pouilly sous une forme typique et diversifiée. Dynamique de colonisation arbustive très active sur ce type de milieu. En forte régression du fait de l'abandon ou de la modification des pratiques agricoles (arrêt de la fauche, faible pression de pâturage).	Agriculture (gestion pastorale ou par fauche) Activité cynégétique	Fort
Fourrés à <i>Juniperus communis</i> des pelouses calcicoles	5130-2	0,1 ha environ	Non évalué	Habitat très fragmentaire, s'étendant sur des surfaces réduites en superposition des pelouses calcicoles dont il dérive par évolution naturelle. Habitat non menacé sur le site.	Agriculture (déprise agricole) Activité cynégétique	Faible

Carte

- Carte : Cartes des habitats naturels d'intérêt communautaire

II-6 Synthèse des caractéristiques paysagères et écologiques du territoire et enjeux associés

Sur la base de l'ensemble des données décrites précédemment (données abiotiques, paysagères, patrimoine naturel, activités humaines) une synthèse des caractéristiques paysagères et écologiques est présentée dans le tableau ci-dessous (pour chaque entité du territoire) :

Nom de l'entité	Protection	Caractéristiques paysagères	Caractéristiques écologiques	Menaces avérées et/ou potentielles	Enjeux
La vallée de la Petite Grosne <i>Carte 31</i>	- Aucun périmètre de protection au titre du paysage - Natura 2000 (Mont Sard à Bussières)	La vallée présente le visage d'une vaste étendue de grandes cultures cadrée à l'ouest par la voie ferrée qui marque une frontière et à l'est par l'agglomération mâconnaise. La vigne est présente sur les petits reliefs calcaires. Ces mêmes reliefs permettent de larges ouvertures visuelles vers les roches.	Le lit majeur de la Petite Grosne et les fonds de vallon liés à ses affluents en rive gauche présentent encore quelques prairies associées à un bocage lâche. Quelques zones humides (ripi-sylve notamment) ponctuent cette trame bocagère qui semble en nette régression et subit de fortes pressions.	Développement de l'urbanisation Fragmentation et cloisonnement de l'espace agricole Reconversion des prairies en cultures Perte des systèmes d'élevage Simplification et uniformisation des paysages Fragmentation de la trame « prairies bocagères »	=> Le maintien de la mosaïque du paysage (trame rurale) => L'intérêt paysager des espaces agricoles => La fonctionnalité écologique de la trame « prairies bocagères » et des zones humides associées => La viabilité des systèmes d'élevage => La cohérence et la maîtrise de l'urbanisation
Les contreforts des roches <i>Carte 31</i>	- Site classé (en partie)	Adossés aux trois roches, tournées vers l'Ouest, les versants viticoles descendent en pente douce vers la vallée de la petite Grosne, offrant de très larges panoramas. La vigne a conquis l'ensemble de cet espace, faisant tendre ce paysage vers une monoculture, du bas des pentes jusque sur les parties les plus pentues des roches.	Les milieux naturels trouvent refuges sur quelques bordures de parcelles viticoles et sur les pentes les plus raides des versants calcaires. Ils correspondent à des fragments de pelouses calcicoles associées à des fourrés arbustifs. Bien qu'ils s'étendent sur des surfaces très restreintes, ces éléments constituent des compartiments essentiels de la trame « landes et pelouses » (site relais).	Développement du vignoble Fragmentation de la trame « pelouse » et absence de continuité écologique Dynamique d'embroussaillage Perte des systèmes d'élevage Simplification et uniformisation des paysages Erosion du sol et ruissellement au sein du vignoble Abandon du petit patrimoine bâti	=> La fonctionnalité écologique de la trame « landes et pelouses » => La biodiversité ordinaire associée au vignoble => La diversification du paysage viticole (les structures végétales dans le vignoble) => La réhabilitation du petit patrimoine bâti => La cohérence et la mise en valeur du bâti => L'impact des réseaux aériens
L'amphithéâtre de Fuissé <i>Carte 31</i>	- Site classé (en partie) - Natura 2000 (Bois de Fée – Leynes)	Son doux relief se cale au pied des fortes pentes des roches. Les vignes courent du bas des pentes jusque sur les parties les plus hautes du haut de coteau. Les villages (Fuissé) sont « noyés » dans les vignes, empreints de la culture viticole. La vigne couvre le relief dans un rapport harmonieux, seuls quelques boisements créent des obstacles visuels.	Quelques milieux naturels s'intègrent à cette entité à dominante viticole. Ils sont caractérisés par des massifs et flots boisés qui viennent créer des discontinuités paysagères et rompent avec l'omniprésence de la vigne. Quelques fragments de pelouses calcicoles associées à des fourrés arbustifs sont présents sur cette entité. Ces éléments constituent des compartiments essentiels de la trame « landes et pelouses » (site relais).	Développement du vignoble Fragmentation de la trame « pelouse » et absence de continuité écologique Dynamique d'embroussaillage Perte des systèmes d'élevage Simplification et uniformisation des paysages Erosion du sol et ruissellement au sein du vignoble Intensification de la gestion sylvicole	=> Le maintien du caractère viticole des villages et de l'architecture associée => La cohérence et la mise en valeur du bâti => La fonctionnalité écologique de la trame « landes et pelouses » et de la trame « forêt » => La biodiversité ordinaire associée au vignoble

Nom de l'entité	Protection	Caractéristiques paysagères	Caractéristiques écologiques	Menaces avérées et/ou potentielles	Enjeux
<p>Les roches <i>Carte 31</i></p>	<p>- Site classé - Natura2000 - APPB (Vergisson)</p>	<p>Les roches calcaires de Solutré (482 m), Vergisson (485 m), et Pouilly (484 m), visibles de toute part, sont des repères facilement identifiables dans le paysage du mâconnais. Solutré et Vergisson forment deux éperons rocheux se terminant par des falaises calcaires abruptes, tandis que le mont de Pouilly a un sommet plus arrondi et boisé. Si Solutré, mince éperon de pierre, paraît s'élever au-dessus du site, presque le survoler, Vergisson s'ancre fermement dans le vignoble qui l'entoure. Au sommet de ces roches, à l'origine couvertes d'un milieu forestier, les parties sommitales ont été défrichées par l'homme. Elles abritent aujourd'hui un milieu spécifique et emblématique de ce paysage : les pelouses calcaires.</p>	<p>Les pelouses calcaires associées aux fourrés arbustifs (buxaie) couvrent la majeure partie du sommet des roches et de leur versant. S'étendant sur des surfaces importantes, ces milieux emblématiques des monts calcaires se trouvent dans un état de conservation globalement favorable mais non optimal. Ils sont caractérisés par des communautés animales et végétales bien spécifiques. Plusieurs espèces rares et/ou menacées trouvent refuge au sein de ces milieux chauds et secs. Les plateaux calcaires associés aux roches constituent donc des réservoirs de biodiversité à fort enjeu de conservation.</p>	<p>Abandon des pratiques agropastorales Dynamique d'embroussaillage Fragmentation et déconnexion des secteurs de pelouses Surfréquentation par le public Développement des activités de loisirs Développement du vignoble Plantation de résineux</p>	<p>=> La fonctionnalité écologique de la trame « landes et pelouses » => Le maintien de la mosaïque du paysage => Le protection et la mise en valeur des perspectives sur le paysage => La maîtrise de l'accueil du public et du développement des équipements d'accueil => L'harmonisation de la signalétique touristique => La conciliation des différentes pratiques de loisirs avec la protection des milieux naturels => L'information du grand public sur le patrimoine naturel et paysager du territoire et ses enjeux de conservation</p>
<p>Le cirque de Vergisson <i>Carte 31</i></p>	<p>- Site classé</p>	<p>Le cirque viticole de Vergisson est cadré par les contreforts des monts. Les limites vignes-bois sont douces, elles créent un jeu de lignes ondulantes. Les pentes accueillent une proportion très importante de vignes. Le paysage est ici plus intime, avec la présence de Vergisson et dominé par les silhouettes des roches qui rompt avec l'échelle plus large des versants viticoles.</p>	<p>Cette petite entité à dominante viticole abrite sur ces marges quelques fragments de prairies associées des zones de lisières forestières. Ce secteur semble jouer un rôle essentiel au sein des trames « prairie bocagères » et « landes et pelouses ». Il assure la continuité écologique entre différents réservoirs de biodiversité (Grange du bois et vallée de la Petite Grosne).</p>	<p>Développement du vignoble Fragmentation de la trame « pelouse » et « prairies bocagères » Simplification et uniformisation des paysages Erosion du sol et ruissellement au sein du vignoble Abandon du petit patrimoine bâti</p>	<p>=> La fonctionnalité écologique des trames « landes et pelouses » et « prairies bocagères » => La diversification du paysage viticole => Le maintien de la qualité des silhouettes groupées des villages et hameaux => Maintien de la mosaïque de milieu et de la typicité des vignes au milieu des villages => La mise en valeur de l'architecture des caves viticoles => La réhabilitation du petit patrimoine bâti</p>

Nom de l'entité	Protection	Caractéristiques paysagères	Caractéristiques écologiques	Menaces avérées et/ou potentielles	Enjeux
La Vallée de Solutré (Grange du Bois) <i>Carte 31</i>	- Site classé	La vallée de Solutré est encadrée par les roches de Solutré et du mont de Pouilly. Sa partie basse est dominée par le vignoble. Sa partie haute correspond à une vaste clairière dominée par des prairies bocagères. Le col de la Grange du Bois sur lequel s'est installé le hameau permet de dominer les roches. Cette entité correspond à une zone de transition entre le vignoble et le décor boisé des monts du Beaujolais (Cenves).	Très largement dominée par des prairies pâturées et/ou fauchées associée à un bocage relativement dense, cette entité constitue un des réservoirs de biodiversité de la trame « prairie bocagère ». Elle joue également un rôle de continuités écologiques entre les réservoirs de la trame « landes et pelouses » (Mont de Pouilly et Roche de Solutré).	Modification des pratiques agricoles (reconversion des prairies en culture) Perte des systèmes d'élevage Fragmentation de la trame « pelouse » et « prairies bocagères » Simplification et uniformisation des paysages Abandon du petit patrimoine bâti	=> La fonctionnalité écologique de la trame « prairies bocagères » et des zones humides associées => La viabilité des systèmes d'élevage => Maintien de la qualité de silhouettes groupées des villages => Maintien de la mosaïque de milieu et de la typicité des vignes au milieu des villages et hameaux => Mise en valeur de l'architecture des caves viticoles => Réhabilitation du petit patrimoine bâti => L'harmonisation de la signalétique touristique et sa qualité paysagère
La combe de l'Arlois <i>Carte 31</i>	- AVAP de Chasselas - Natura 2000	Les vignes sont plantées à flancs de coteaux, limité par des lisières boisées. En fond de vallon, les cultures céréalières et les prairies s'intercalent. Les villages sont logés au sein des vallons (Leynes, Chasselas). La trame végétale est bien présente (bosquets, arbres, haies...).	Le fond de vallon de l'Arlois est dominé par des prairies bocagères (parfois humides) associées à quelques îlots boisés. Quelques secteurs de pelouses calcicoles et de landes persistent aux abords du vignoble. A noté la présence d'une zone « réservoir » de la trame « landes et pelouses » (Bois de Fée)	Abandon des pratiques agropastorales Perte des systèmes d'élevage Dynamique d'embroussaillage Fragmentation du réseau des trames « pelouses » et « prairies bocagères » Simplification et uniformisation des paysages Développement du vignoble	=> La fonctionnalité écologique des trames « landes et pelouses » et « prairies bocagères » => Le maintien de la mosaïque du paysage => La diversification du paysage viticole => La biodiversité ordinaire associée au vignoble
Le décor (monts du Beaujolais et massif du Torvon) <i>Carte 31</i>	- Site classé en partie	Cette entité forme l'arrière-plan constant du paysage. Ils participent à l'identité du territoire tout en apportant une dimension naturelle.	Cette vaste entité est caractérisée par un ensemble de monts au relief arrondi reposant sur le socle hercynien. D'importants massifs boisés associés à un ensemble de prairies bocagères occupent ce paysage très verdoyant.	Simplification et uniformisation des paysages Perte des systèmes d'élevage Modification des pratiques agricoles (reconversion des prairies en culture) Plantation de résineux Intensification des pratiques sylvicoles	=> Maintien d'une couverture forestière des versants situés en covisibilité avec les roches Enjeu lié aux forêts privées => Limitation de la géométrie rectiligne des boisements (conifères) => Maintien des lisières forestières => La fonctionnalité écologique des trames « forêts » et « prairies bocagères »

Carte
- Carte 31 : Les entités paysagères et écologiques

III- OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION

Les objectifs et orientations de gestion ont été définis à partir de la synthèse et de la confrontation des enjeux de conservation liés au patrimoine naturel et paysager et des enjeux socio-économiques identifiés dans la partie « diagnostic du site » et après différents échanges en groupes de travail.

Concernant le site Natura 2000, les objectifs de développement durable doivent permettre « d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'exercent ainsi que des particularités locales ».

La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du document de gestion. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation (écologique), de préservation et de mise en valeur (paysager).

Les objectifs de développement durable sont déclinés en objectifs opérationnels. Les objectifs opérationnels permettent de faire le lien entre les objectifs de développement durable et les actions à mettre en œuvre.



III-1 Objectifs de développement durable

Dans cette partie, les objectifs de développement durable (à long terme) sont présentés en distinguant :

- les objectifs propres à une ou plusieurs entités du territoire (dits « Objectifs spatialisés ») ;
- les objectifs transversaux de portée générale et s'appliquant à l'ensemble du territoire.

Les objectifs spatialisés :

Objectif A- Accompagner la dynamique du territoire pour garantir le maintien d'une mosaïque de paysages

Les monts du Mâconnais concentrent une grande variété de conditions naturelles à l'origine d'une multiplicité de milieux et de paysages présentant de forts contrastes et abritant des habitats naturels et des espèces à fort enjeu de conservation. Différentes activités humaines viennent façonner ces espaces (viticulture, agriculture, sylviculture, etc.). Les acteurs du territoire ont entrepris, à partir du milieu des années 90, différentes initiatives afin d'œuvrer pour la gestion conservatoire de ce patrimoine naturel et paysager. Accompagner la dynamique du territoire pour garantir le maintien d'une mosaïque de paysage représente un des objectifs prioritaires du document de gestion pour les années à venir. Trois grands types de milieux sont ciblés :

- les milieux ouverts secs principalement représentés par les pelouses calcicoles, habitats naturels d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » ;
- les milieux forestiers qui représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais et qui constituent des réservoirs de biodiversité de cette trame ;
- les prairies bocagères, milieux riches en biodiversité ordinaire formant une trame verte indispensable à la fonctionnalité écologique de certains habitats naturels (zones humides notamment) et au cycle biologique de certaines espèces (insectes, oiseaux, chauves-souris, etc.) et participant également à la mosaïque de paysage du territoire.

Objectif B : Valoriser le caractère viticole du territoire

Couvrant plus de 25 % du territoire, le vignoble représente une des principales composantes du paysage des Monts du Mâconnais. Par son étendue et sa disposition autour et sur les versants des roches, le vignoble structure, rythme et marque fortement l'identité du territoire. Valoriser ce caractère viticole constitue un des principaux objectifs du document de gestion et s'attache à répondre à différents enjeux :

- la qualité paysagère et environnementales du vignoble (structures végétales, pratiques culturelles, ouvrages hydrauliques, etc.) ;
- la préservation et la mise en valeur du petit patrimoine bâti du vignoble ;
- l'architecture des bâtiments viticoles et de leurs abords.

Objectif C : Soigner la qualité de la découverte et de l'accueil

La notoriété des monts du Mâconnais et la proximité des agglomérations mâconnaises et lyonnaises ont conduit à une fréquentation touristique croissante de ce territoire. Axées sur la découverte du patrimoine naturel, paysager, historique, archéologique et gastronomique, de nombreuses activités de tourisme et de loisirs sont pratiquées sur le territoire : randonnée pédestre, VTT / cyclo-tourisme, escalade, le vol libre, aéromodélisme, œnotourisme, sports motorisés, chasse, etc.

La prise en compte de ces multiples usages et de l'impact d'une forte fréquentation sur le patrimoine naturel et paysager a conduit les acteurs du territoire à s'engager en 1996 dans une procédure d'opération Grand Site initiée. Dans la continuité des actions déjà entreprises, l'amélioration de la qualité de la découverte du site et d'accueil du public reste un objectif majeur de développement durable du territoire. Il vise à répondre à différents enjeux :

- la cohérence de la signalétique ;
- la mise en valeur et la préservation des perspectives sur le paysage ;
- la compatibilité des activités de tourisme et de loisirs avec la conservation du patrimoine naturel et paysager ;
- l'information et la sensibilisation du grand public.

Objectif D : Préserver la qualité des villages et de leur architecture

Le patrimoine bâti associé aux villages des Monts du Mâconnais est un élément structurant de l'identité paysagère et architecturale du territoire. Il participe au caractère exceptionnel du paysage à l'échelle du Grand Site. Préserver la qualité des villages et de leur architecture représente un des objectifs prioritaires de développement durable du territoire et s'articule autour de 2 axes :

- Maîtriser et valoriser le patrimoine urbain et architectural des villages ;
- Maîtriser l'extension urbaine des villages.

Les objectifs transversaux :

Objectif E : Animer et coordonner la mise en œuvre du document de gestion

L'appropriation du document de gestion par les acteurs locaux et leur implication s'avèrent indispensables à la bonne mise en œuvre des actions proposées en faveur de la préservation du patrimoine naturel et paysager du territoire. Animer et coordonner la mise en œuvre de ce document est un objectif prioritaire à court et moyen terme afin de mobiliser les acteurs locaux, d'assurer la programmation et le suivi des opérations à engager.

III-2 Objectifs opérationnels

Le tableau ci-dessous présente la déclinaison des objectifs de développement durable en objectifs opérationnels. Ces derniers permettent de faire le lien entre les objectifs de développement durable et les actions à mettre en œuvre.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Entités / milieux / habitats visés	Type de mesures envisagées	Activités humaines concernées
A - Accompagner la dynamique du territoire pour garantir le maintien d'une mosaïque de paysages	A1 : Maintenir et reconquérir une mosaïque de milieux ouverts secs	Site Natura 2000 Trame « pelouses et landes » Pelouses calcicole sèche (6210) Pelouses pionnière des dalles calcaires (6110*)	Contrat Natura 2000, MAEc, Charte Natura 2000 <u>Pistes d'actions :</u> - Mettre en place une gestion extensive des pelouses par pâturage - Ouvrir les parcelles fortement embroussaillées par broyage et/ ou débroussaillage - Etude préalable au renforcement de l'activité agropastorale	Agriculture Sylviculture Viticulture Loisirs
	A2 : Améliorer la qualité paysagère et biologique des habitats forestiers	Sites cœurs de la trame « forêt » au sein du site classé (massif du Torvon massifs du Torvon, de Cenves et de Chasselas) Site Natura 2000 (3 entités) Hétraie-chênaie-charmelle acidophile à calcicole	Etudes, Animation territoriale, groupe de travail « Forêt » <u>Pistes d'actions :</u> - Etude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt » - Elaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion forestière et prise en compte des enjeux paysages et naturels dans les documents de gestion forestière	Activité de chasse
	A3 : Maintenir et reconquérir les prairies et le bocage associé	Vallée de La Petite Grosne Vallée de Solutré (Grange du Bois) Combe de l'Arlais Trame « prairie bocagère » Prairie naturelles pâturées et/ou fauchées, mares, zones humides, etc.	MAEc, animation territoriale, études <u>Pistes d'actions :</u> - Maintien des systèmes d'élevage et des pratiques agricoles compatibles avec la préservation des prairies bocagères - Plan d'action en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères	
B - Valoriser le caractère viticole du territoire	B1 : Accompagner la dynamique viticole	Les contreforts des roches L'amphithéâtre de Fuissé Le cirque de Vergisson Vallée de Solutré Combe de l'Arlais Vignoble Petit patrimoine bâti (caddoles, murs, murgers, etc.)	MAEc, animation territoriale, cahier des charges AOC <u>Pistes d'actions :</u> - Développement et renforcement des structures végétales au sein du vignoble - Pratiques culturales favorables à l'environnement et au paysage	
	B2 : Préserver, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine bâti du vignoble		Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - Inventaire du petit patrimoine bâti viticole - Entretien, restauration et construction des murs et murets	Viticulture Loisirs
	B3 : Accompagner les projets d'installations des bâtiments viticoles		Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - établir un partenariat avec les CAUE pour la réalisation d'un guide pratique de recommandations sur la réhabilitation/extension de bâti viticole existant et la construction de nouveaux bâtiments	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Entités / milieux / habitats visés	Type de mesures envisagées	Activités humaines concernées	
C-Soigner la qualité de la découverte et de l'accueil	C1 : Soigner l'intégration paysagère de la signalétique	Ensemble du territoire - Axes touristiques - Porte d'entrée du territoire - Cœur de village	Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - élaborer un plan de gestion de la signalétique - informer et sensibiliser sur la réglementation en matière d'affichage publicitaire	Loisirs (randonnée, escalade, vol libre, aéromodélisme, cyclisme) Tourisme Activités de chasse	
	C2 : Mettre en valeur et préserver les perspectives sur le paysage	Ensemble du territoire Points de vue panoramiques sur le vignoble le long d'axes stratégiques	Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - répertorier sur cartographie les haltes et points de vue stratégiques pour le vignoble		
	C3 : Assurer la compatibilité des pratiques de loisirs et de tourisme avec la conservation du patrimoine naturel et paysager	Ensemble du territoire Site Natura 2000 et site classé plus particulièrement	Animation territoriale, charte Natura 2000, guide de bonnes pratiques <u>Pistes d'actions :</u> - rédiger des conventions d'usages - réalisation d'un plan des voies ouvertes à la circulation des véhicules motorisés		
	C4 : Informer et sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques et paysagers du territoire	Ensemble du territoire Site Natura 2000 et site classé plus particulièrement	Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - dresser le bilan de l'ensemble de l'information / communication qui existe sur le territoire et dans la maison de site - Structuration de l'oénotourisme		
D : Préserver la qualité des villages et leur architecture	1 : Maintenir la qualité des silhouettes groupées des villages	Grand site de France Village / zone urbanisée	Animation territoriale, cahier de recommandation, <u>Pistes d'actions :</u> - Partager les enjeux paysagers naturels et urbains du Grand Site de France - Accompagner les collectivités dans leurs réflexions de planification urbaine et de protections des espaces agricoles urbanisation - Réaliser un cahier de recommandations architecturales des villages du Grand Site - Maîtriser le développement des équipements en lien avec la transition énergétique	Urbanisme	
	2 : Maîtriser l'extension de l'habitat				
	3 : Encadrer l'évolution et le développement du bâti en harmonie avec les patrimoines architecturaux et paysagers				

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Entités / milieux / habitats visés	Type de mesures envisagées	Activités humaines concernées
E- Animer et coordonner la mise en œuvre du document de gestion	1 : Informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux aux enjeux du territoire	Ensemble du territoire	Animation territoriale, réunions publiques <u>Pistes d'actions :</u> - Accompagnement des acteurs locaux pour la mise en œuvre du document unique de gestion - Diffusion d'informations actualisées sur les outils disponibles liés à la mise en œuvre du document de gestion	Ensemble des activités
	2 : Suivre la mise en œuvre du document unique de gestion		Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - Suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du document de gestion - Animation du Comité de suivi (COSUI) du document de gestion	

Carte

- Carte 32 : Les enjeux paysagers

IV- PROGRAMME D' ACTIONS

Les mesures proposées dans le document de gestion doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable retenus à l'issue de la phase de diagnostic et de hiérarchisation des enjeux.

L'atteinte des objectifs spatialisés sera rendue possible par la mise en place de différentes mesures par le biais de la mobilisation d'outils propres aux dispositifs de protection du patrimoine naturel et paysager présents sur territoire (Natura 2000, site classé, entité cohérente de gestion du Conservatoire).



Les outils propres à la démarche Natura 2000

Les Mesures Agri-Environnementales climatiques (MAEc) : Ces mesures sont applicables en contexte agricole. Cofinancées par l'État et l'Europe, elles permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques agricoles favorables à la conservation des habitats d'espèces ou des espèces d'intérêt communautaire du site. La construction des MAEc est basée sur la combinaison d'engagements du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Les Contrats Natura 2000 : Applicables en contexte non-agricoles, ils comportent un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document de gestion visant à la conservation ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 (pelouses calcicoles notamment). Le contrat définit les actions à réaliser par le bénéficiaire ainsi que la nature des aides dont il bénéficiera en contrepartie.

La Charte Natura 2000 : C'est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces du document d'objectifs. Elle est applicable sur tout le site Natura 2000 quel que soit le contexte (agricole, hors agricole et forestier) et concerne tout type d'activités. Elle permet à l'adhérent de marquer son engagement pour une gestion durable des milieux naturels.

A noter également que certaines actions se répartiront entre mesures d'études et d'animation, pilotées par la structure animatrice du site.

Le tableau page suivante présente de manière synthétique l'ensemble des mesures proposées dont la mise en œuvre est programmée pour les 10 années à venir (2018-2027).

Tableau 9 : Récapitulatif des mesures proposées

Code	Priorité*	Mesures de gestion proposées	Principes	Dispositifs mobilisés	Coût estimé	Porteurs de l'action et partenaires potentiels	Calendrier prévisionnel*													
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027				
A.1.1	2	Ouverture pelouses fortement embroussaillées et gestion pastorale	Chantier bourd de restauration	Contrat Natura 2000 MAEC	3000 €/ha	SMGS, CENB, Communes, DDT														
A.1.2	1	Gestion extensive des pelouses par entretien mécanique	Entretien par fauche, broyage, débroussaillage	Contrat Natura 2000 MAEC	1500 €/ha	SMGS, CENB, Communes, DDT														
A.1.3	1	Gestion extensive des pelouses par pâturage	Entretien par pâturage	Contrat Natura 2000 MAEC	300 €/ha	SMGS, CENB, Communes, DDT														
A.1.4	1	Étude de faisabilité de redéploiement d'une activité pastorale	Etude	Animation Natura 2000	6000 €	SMGS, CENB, Exploitants agricoles, prestataires, DDT														
A.1.5	1	Investissements d'équipements pastoraux et entretien	Soutien financier	Contrat Natura 2000	Sur devis	SMGS, CENB, Communes, DDT														
A.1.6	2	Reconversion pinède vers des milieux ouverts secs	Chantier bourd de restauration	Contrat Natura 2000	3000 €/ha	ONF, Commune de Solutré-Pouilly, DDT														
A.1.7	2	Amélioration des connaissances sur l'entomofaune milieux secs	Etude et suivi	Animation Natura 2000	10 000 €	SMGS, CENB, Prestataire, DDT														
A.1.8	3	Amélioration des connaissances sur l'avifaune des milieux semi-ouverts secs	Etude et suivi	Animation Natura 2000	8 000 €	SMGS, LPO, Prestataire, DDT														
A.1.9	2	Connaissance et suivi des espèces végétales patrimoniales	Etude et suivi	Animation Natura 2000	10 000 €	SMGS, CENB, CBNBP, DDT														
A.1.10	1	Évaluation et suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles	Etude et suivi	Animation Natura 2000	15 000 €	SMGS, CENB, CBNBP, Prestataire, DDT														
A.1.11	1	Suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles	Etude et suivi	Animation Natura 2000	-	SMGS, CENB, maître d'œuvre, DDT														
A.1.12	2	Guide de bonnes pratiques de la trame « pelouses et landes » du territoire	Outil de communication et sensibilisation	-	6 000 €	SMGS, CENB, état														
A.1.13	2	Plan d'actions en faveur de la conservation des sites relais de la trame pelouses et landes	Etude et animation territoriale	-	8 000 €	SMGS, CENB, Collectivités territoriales, propriétaire														
A.2.1	2	Etude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt »	Etude et suivi	-	15 000 €	SMGS, Etat, ONF, CRPF, Communes, propriétaire														
A.2.2	2	Elaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion forestière et prise en compte des enjeux paysagers et naturels dans les documents de gestion forestière	Outil de communication et sensibilisation Animation territoriale	-	6 000 €	SMGS, Etat, ONF, CRPF, Communes, propriétaire														
A.2.3	2	Amélioration de la structure des peuplements en engageant un processus d'irrégularisation sur certaines parcelles	Adaptation itinéraire sylvoicole	-	-	ONF, CRPF, Propriétaires forestiers (dont commune)														
A.2.4	2	Constitution d'un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillissement	Adaptation itinéraire sylvoicole	-	-	ONF, CRPF, Propriétaires forestiers (dont commune)														
A.2.5	2	Reconversion des plantations de résineux vers des peuplements feuillus	Adaptation itinéraire sylvoicole	Animation Natura 2000	-	SMGS, CENB, ONF, Communes, DDT														
A.3.1	1	Maintien des systèmes d'élevage et les pratiques agricoles compatibles avec la préservation des prairies bocagères	Soutien financier et animation territoriale	MAEC	-	SMGS, CENB, Chambre d'agriculture, Exploitant agricoles, DDT														
A.3.2	2	Développement et maintien du maillage bocager	Soutien financier et animation territoriale	MAEC, appel à projet	-	SMGS, CENB, Chambre d'agriculture, Exploitant agricoles, collectivités, DDT														
A.3.3	2	Plan d'actions en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères	Etude et animation territoriale	MAEC	10 000 €	SMGS, CENB, Chambre d'agriculture, Exploitant agricoles, collectivités, DDT														
B.1.1	1	Préserver les structures végétales d'accompagnement du vignoble (arbre, bosquet, etc.)	Etude et animation territoriale	MAEC	20 €/m	SMGS, BIVB, DDT, viticulteurs syndicats viticoles														
B.1.2	1	Encourager les pratiques culturales favorables à l'environnement et au paysage	Etude et animation territoriale (information)	MAEC, AOC	-	SMGS, BIVB, DDT, viticulteurs syndicats viticoles														
B.1.3	2	Soigner les ouvrages hydrauliques du vignoble	Etude et animation territoriale (information)	-	-	SMGS, viticulteurs, syndicats viticoles, ASADDT														
B.2.1	2	Entretien et rénover le petit patrimoine	Etude et animation territorial (information)	-	-	SMGS, CAUE, ABF, DREAL, DDT, viticulteurs, syndicats viticoles, ASA														
B.3.1	1	Valoriser l'architecture et les abords des bâtiments viticoles	Etude et animation territorial (information)	-	-	SMGS, CAUE, ABF, DREAL, DDT, viticulteurs, syndicats viticoles, ASA														
C.1.1	2	Intégrer et harmoniser la signalétique	Etude et animation territorial (information)	-	-	SMGS, CAUE, ABF, DREAL, DDT, viticulteurs, syndicats viticoles														
C.2.1	1	Soigner les halles, points de vue et panoramas	Etude, animation territorial (information) Dépose et réfection des équipements	-	-	SMGS, viticulteurs, professionnel du tourisme, collectivités														
C.3.1	1	Sensibilisation des usagers de loisirs aux enjeux paysagers et écologiques	Animation territoriale (information), convention, guide de bonnes pratiques	Animation Natura 2000 Charte	-	SMGS, CENB, représentants des associations de loisirs, collectivités														
C.3.2	2	Réalisation d'un plan des voies ouvertes à la circulation des véhicules motorisés	Etude et animation territoriale (information)	-	-	SMGS, représentants des associations de loisirs, collectivités, DREAL, DDT														
C.4.1	2	Structuration de l'oénotourisme	Mise en réseaux d'acteurs	-	-	SMGS, viticulteurs, professionnel du tourisme, collectivités														
C.4.2	2	Identifier les outils et besoins en communication	Etude et animation territoriale Conception outils de communication	Animation Natura 2000 (pour partie)	-	SMGS, CENB, office du tourisme, collectivités, DREAL, DDT														
D.1.1	1	Définir un plan de référence paysager urbain du Grand Site de France	Etude et animation territoriale (information)	-	8 000 €	SMGS, collectivités, DREAL, DDT, ABF, CAUE														
D.2.1	1	Elaborer un cahier de recommandations architecturales des villages du Grand Site	Etude et animation territoriale (information)	-	10 000 €	SMGS, collectivités, DREAL, DDT, ABF, CAUE														
D.3.1	3	Transition énergétique : maîtriser le développement des équipements	Etude et animation territoriale (information)	-	-	SMGS, collectivités, DREAL, DDT, ABF, CAUE, ADEME														
E.1.1	1	Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion	Animation territoriale	-	-	Plottage DDT/DREAL/SMGS en lien avec les acteurs locaux														
E.1.2	1	Suivre la mise en œuvre du document de gestion	Animation territoriale	-	-	Plottage DDT/DREAL/SMGS en lien avec les acteurs locaux														

* 1 : niveau de priorité élevé, 2 : niveau de priorité moyen, 3 : niveau de priorité faible

Les cellules hachurées (ou « grisées ») correspondent aux années prévisionnelles de mise en œuvre des mesures de gestion

Tableau 10 : Suivi et évaluation des mesures de gestion

Code	Intitulé de la mesure	Objectif de réalisation à 10 ans (à atteindre)	Indicateur et descripteur de réalisation
A.1.1	Ouverture pelouses fortement embroussaillées et gestion pastorale	5 ha	Surface réouverte Indicateurs d'état de conservation
A.1.2	Gestion extensive des pelouses par entretien mécanique	25 ha	Surface entretenue mécaniquement Indicateur d'état de conservation
A.1.3	Gestion extensive des pelouses par pâturage	40 ha	Surface entretenue par pâturage Indicateur d'état de conservation
A.1.4	Étude de faisabilité de redéploiement d'une activité pastorale	Redéployer une activité pastorale sur certains secteurs de pelouses non gérés	Rapport d'études Partenariat concrétisé des exploitants agricoles
A.1.5	Investissements d'équipements pastoraux et entretien	Non défini	Nombre de contrats, nature et montant du matériel acquis
A.1.6	Reconversion pinède vers des milieux ouverts secs	4 ha - objectif à long terme (plus de 10 ans)	Surface exploitée et restaurée Indicateur d'état de conservation
A.1.7	Amélioration des connaissances sur l'entomofaune milieux secs	Évaluer les enjeux de conservation liés à ce groupe et l'état des populations identifiées	Rapport d'études Nombre d'espèces contactées Nombre de données collectées Nombre de sites prospectés
A.1.8	Amélioration des connaissances sur l'avifaune des milieux semis-ouverts secs	Définir d'éventuelles mesures de gestion pour assurer la conservation de ces espèces	
A.1.9	Connaissance et suivi des espèces végétales patrimoniales	Mieux connaître les populations de ces espèces et suivre l'évolution de leurs effectifs	Rapport d'études Nombre de suivi réalisés
A.1.10	Évaluation et suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles	Mesurer l'évolution de l'état de conservation des pelouses calcicoles entre 2017 et 2025	Rapport d'études Indicateurs d'état de conservation
A.1.11	Suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles	Accompagner et suivre la mise en œuvre des mesures de gestion	Rapport d'activité annuel / Tableau de bord / Synthèse cartographique
A.1.12	Guide de bonnes pratiques de la trame « pelouses et landes » du territoire	Élaborer et diffuser le guide des bonnes pratiques	Nombre d'exemplaires distribués et liste des destinataires identifiés
A.1.13	Plan d'actions en faveur de la conservation des sites relais de la trame pelouses et landes	Engager des actions de gestion afin d'entretenir et/ou de restaurer les pelouses des sites relais	Surface de pelouses intégrée à une démarche de conservation Rapport d'étude
A.2.1	Étude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt »	Identifier, caractériser et localiser les secteurs à forts enjeux écologiques et paysagers liés à ces massifs forestiers	Rapport d'étude Synthèse cartographique
A.2.2	Élaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion forestière et prise en compte des enjeux paysagers et naturels dans les documents de gestion forestière	Élaborer et diffuser le guide des bonnes pratiques Constituer et réunir tous les ans ou tous les 2 ans un groupe de travail « Forêt »	Nombre d'exemplaires distribués et liste des destinataires identifiés Nombre de réunions du groupe de travail « Forêt »
A.2.3	Amélioration de la structure des peuplements en engageant un processus d'irrégularisation sur certaines parcelles	Engager un processus d'irrégularisation des peuplements sur certaines parcelles à forts enjeux écologiques et/ou paysagers	Surface engagée dans un processus d'irrégularisation
A.2.4	Constitution d'un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillissement	Sensibiliser les forestiers à cette dimension de la conservation Désigner des arbres et/ou des secteurs riches en bois sénescents ou à cavité afin de les conserver (absence d'intervention sylvicole)	Nombre d'arbres dépérissant et/ou morts conservés Nombre et surface des îlots de vieillissement désignés
A.2.5	Reconversion des plantations de résineux vers des peuplements feuillus	8 ha environ – 3 entités du site Natura 2000	Surface engagée dans un processus de reconversion Nombre de réunion du groupe de travail « forêt »

Code	Intitulé de la mesure	Objectif de réalisation à 10 ans (à atteindre)	Indicateur et descripteur de réalisation
A.3.1	Maintien des systèmes d'élevage et les pratiques agricoles compatibles avec la préservation des prairies bocagères	150 ha	Surface engagée en MAEC
A.3.2	Développement et maintien du maillage bocager	Améliorer les connaissances sur le bocage du territoire et ses caractéristiques Planter, entretenir et valoriser de façon durable les haies associées aux prairies bocagères	Rapport d'étude (atlas cartographique) Linéaire de haies plantées Linéaire de haies engagées en MAEC
A.3.3	Plan d'actions en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères	Engager des actions de gestion afin d'entretenir et/ou de restaurer des habitats d'intérêt patrimonial (mares, zones humides, etc.)	Rapport d'étude Type et surface des habitats intégrés à une démarche de conservation
B.1.1	Préserver les structures végétales d'accompagnement du vignoble (arbre, bosquet, etc.)	Sensibiliser et inventorier les structures végétales marquantes, conserver et entretenir et replanter les structures végétales	Nombre d'inventaires, nombre de vigneron associés, nombre de journée de sensibilisation, type d'interventions réalisés sur le végétal
B.1.2	Encourager les pratiques culturelles favorables à l'environnement et au paysage	Soigner les tournières, inter-rangs, piquets tête de rangs...	Nombre d'inventaires des pratiques culturelles, carte des secteurs prioritaires d'intervention.
B.1.3	Soigner les ouvrages hydrauliques du vignoble	Engager une étude de programmation d'aménagement hydraulique (besoins, secteurs privilégiés) et projeter la réhabilitation et les modalités des nouveaux équipements	Etude de programmation, carte des travaux à mener, fiche matériauthèque
B.2.1	Entretien et rénover le petit patrimoine	améliorer la qualité du petit patrimoine en particulier dans les secteurs visibles	Carte du petit patrimoine et des secteurs sensibles, Fiche matériauthèque
B.3.1	Valoriser l'architecture et les abords des bâtiments viticoles	Mieux connaître et améliorer la qualité architecturale des bâtiments viticoles, sensibiliser	chartes architecturales et paysagères ou guide pratique de recommandations sur la réhabilitation/extension de bâti viticole, nombre de vigneron rencontrés
C.1.1	Intégrer et harmoniser la signalétique	Diagnostiquer et améliorer la signalétique pour valoriser le paysage et l'architecture	plan de gestion, communication avec les acteurs viticoles
C.2.1	Soigner les haltes, points de vue et panoramas	améliorer l'intégration des haltes pour valoriser les atouts du site	plan de gestion des haltes et panorama
C.3.1	Sensibilisation des usagers de loisirs aux enjeux paysagers et écologiques	améliorer la prise en compte de la biodiversité et du paysage par les associations de loisirs	Charte de bonnes pratiques et convention d'usage signé
C.3.2	Réalisation d'un plan des voies ouvertes à la circulation des véhicules motorisés	permettre la pratique de loisirs motorisés dans de bonnes conditions et dans les règles	nombre de plans de circulation, nombre d'arrêtés municipaux, facture ou mémoire explicatif des frais engagés.
C.4.1	Structuration de l'oenotourisme	améliorer le lien tourisme paysage-viticulture	liste des actions communes GSF / oenotourisme
C.4.2	Identifier les outils et besoins en communication	Améliorer la communication sur les enjeux paysage et biodiversité ainsi que les dispositifs réglementaires et contractuels associés	diagnostic de l'actuelle communication/information et projet de plan page internet dédié au site Natura 2000 et au site classé
D.1.1	Définir un plan de référence paysager urbain du Grand Site de France	traduire les valeurs paysagères et urbaines pour la planification urbaine	plan de référence partagé, concertation
D.2.1	Elaborer un cahier de recommandations architecturales des villages du Grand Site	mieux connaître l'architecture locale et la prendre en compte dans les projets	cahier de recommandations architecturales, sensibilisation
D.3.1	Transition énergétique : maîtriser le développement des équipements	engager des réflexions pour anticiper la prise en compte de la transition énergétique	temps d'échanges et de réflexions à l'occasion de l'élaboration des documents de planification, projets de constructions
E.1.1	Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion	faire vivre le document de gestion	Nombre et nature des réunions d'informations, des rencontres entre partenaires, nombre de participants, public concerné, etc.
E.1.2	Suivre la mise en œuvre du document de gestion	Suivre l'avancement du document de gestion et les mesures qui y sont préconisées	Bilan d'activité annuel avec analyse des indicateurs et descripteurs de réalisation liés aux autres actions Tableau de bord mis à jour annuel

Fiches actions associées aux mesures proposées

Les principes d'une fiche action

- Fiches actions articulées autour de deux principales démarches en faveur de la protection du territoire : Site classé / Site Natura 2000
- Thématiques
Les thématiques **environnementale, paysagère, touristique**, marketing, foncière relèvent des enjeux identifiés dans le diagnostic.
En fonction des thématiques, les temps de réalisation et d'intervention sur le territoire sont variables :
 - au **quotidien** pour les pratiques culturelles
 - à **moyen terme** pour le foncier agricole
 - à **long terme** pour l'image et la promotion du territoire
- **Acteurs**
Les actions mobilisent deux types de porteurs de projet :
 - les **collectivités** et **organismes de gestion du territoire** : communes, intercommunalités, associations, syndicats, etc.
 - les **habitants** (vignerons, artisans, agriculteurs, forestiers, chasseurs...)Leur application repose sur des degrés variables d'intervention :
 - les **habitants** à travers la réalisation d'actions par une gestion le plus souvent au quotidien
 - le **Syndicat Mixte de Valorisation et Gestion du Grand Site**, en étant partenaire ou à l'initiative d'actions en collaboration avec les structures compétentes (collectivités locales, organismes de gestion, associations...)
 - les **coordonnateurs de programmes** spécifiques sur le territoire souhaitant associer l'environnement et la prise en compte du paysage dans leur propre projet.

▪ Lieux

Deux principes dictent la mise en place des actions :

- **rendre lisible** à court terme la démarche par des réalisations concrètes
 - favoriser sur le long terme la **diffusion** de la démarche auprès des différents acteurs
- Le choix des actions est lié à une hiérarchisation et une sélection des lieux suivant :
- le caractère **emblématique**
 - le caractère **pédagogique** susceptible d'entraîner une dynamique sur le territoire
 - le caractère **d'urgence** lié à des dynamiques d'évolution
 - le caractère **d'implication** et de **mobilisation** des acteurs
 - le caractère **«facile»** de la mise en œuvre lié aux opportunités

Les actions sont développées à différentes échelles : de la parcelle aux habitations, de la commune à **l'entité paysagère** jusqu'à **l'ensemble du territoire**.

▪ Actions

Les actions sont présentées sous forme de fiches. Chaque fiche reprend le constat d'intervention, la problématique de l'action, les objectifs visés, le descriptif de l'action, les clés de réalisation, les porteurs de projet, les partenaires techniques et financiers, une estimation du coût (si possible), la localisation et les actions complémentaires...

Les fiches actions liées (ou relevant pour partie) au site Natura 2000 « Pelouses calcaïques du Mâconnais » et à l'entité cohérente de gestion du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne sont étiquetées (en haut à gauche) avec le logo Natura 2000.

